



PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA MRC CÔTE-DE-GASPÉ

2020-2030

Février 2021

Plan d'action de réduction des émissions de GES 2020-2030 de la MRC Côte-de-Gaspé

Ce plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la MRC Côte-de-Gaspé a été préparé dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Ce plan d'action a été réalisé suite à la réalisation de l'inventaire des émissions de GES de la MRC Côte-de-Gaspé pour l'année 2018. Les réductions d'émissions de GES découlant des actions à mettre en œuvre par la MRC, respectivement pour le secteur corporatif et le secteur de la collectivité, s'élèvent à 167 et 8 917 tonnes de CO₂éq pour les actions qui seront mises en œuvre durant la période 2020-2030. Ces réductions représentent 12 % et 6 % des émissions de la MRC par rapport à 2018.

Préparé par :

Révisé par :

Sylvain Renaud, CPI
Enviro-accès inc.

Vickie-Lisa Angers, ing. jr, M.Env.
Enviro-accès inc.



298A, boulevard York Sud
Gaspé (Québec) G4X 2L6
Téléphone : 418-368-7000
<https://www.cotedegaspe.ca/>



268, rue Aberdeen, Bureau 204
Sherbrooke QC J1H 1W5
Tél. : (819) 823-2230
www.enviroaccess.ca

Sommaire

La MRC Côte-de-Gaspé bénéficie d'une excellente réputation en ce qui concerne la qualité de son milieu de vie et désire maintenir ce niveau afin de permettre aux générations futures d'en profiter également. Dans cette optique, la MRC Côte-de-Gaspé désire continuer de faire sa part dans la lutte contre les changements climatiques. Afin d'établir un processus de gestion de ses émissions de gaz à effet de serre qui lui est propre, la MRC Côte-de-Gaspé est devenue un « Partenaire dans la protection du climat (PPC) » auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Cette collaboration avec la FCM a permis à la MRC Côte-de-Gaspé de réaliser l'inventaire de ses émissions de GES. Dans le cadre du programme, la MRC doit maintenant établir une cible de réduction de ses émissions de GES et élaborer un plan d'action. La MRC a choisi de mandater l'équipe d'Environnement afin de préparer ce plan d'action.

Les réductions d'émissions de GES découlant des actions à mettre en œuvre par la MRC, respectivement pour le secteur corporatif et le secteur de la collectivité, s'élèvent à 167 et 8 917 tonnes de CO₂éq pour les actions qui seront mises en œuvre durant la période 2020-2030. Ces réductions représentent 12 % et 6 % des émissions de la MRC par rapport à 2018.

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
2	Description du territoire.....	1
3	Résumé de l'inventaire.....	2
4	Objectif de réduction	3
5	Actions de réduction	3
5.1	Actions visant la MRC	7
5.2	Actions visant la ville de Gaspé.....	11
5.3	Actions visant Murdochville	18
5.4	Actions visant Grande-Vallée.....	23
5.5	Actions visant Cloridorme	26
5.6	Actions visant Petite-Vallée	30
6	Mise en œuvre et suivi du plan d'action	35
7	Conclusion.....	35
	Bibliographie.....	36

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1: Résumé de l'inventaire GES 2018 de la MRC Côte-de-Gaspé.....	2
Tableau 2: Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre du plan d'action.....	3
Tableau 3: Sommaire des réductions d'émissions de GES par action.....	4
Tableau 4 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions dans la ville de Gaspé.....	17
Tableau 5 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Murdochville.....	22
Tableau 6 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Grande-Vallée	25
Tableau 7 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Cloridorme.....	29
Tableau 8 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Petite-Vallée.....	34

DÉFINITIONS ET ACRONYMES

Année de référence	Période historique spécifiée pour comparer les émissions ou les retraits de GES ou d'autres informations relatives aux GES au cours du temps
CO ₂ éq	Dioxyde de carbone équivalent ; unité permettant de comparer l'impact au niveau des changements climatiques d'un GES à celui du dioxyde de carbone
Émissions directes	Émission de GES de sources de gaz à effet de serre appartenant ou étant sous le contrôle de l'organisme
Émissions à énergie indirecte	Émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par l'organisme
Autres émissions indirectes	Émission de GES, autre que les émissions de GES à énergie indirecte, qui est une conséquence des activités d'un organisme, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre appartenant à/ou contrôlées par d'autres organismes
ISO 14064-1:2006	Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration émissions et des suppressions de gaz à effet de serre
GES	Gaz à effet de serre ; Les GES visés dans le cadre du protocole de Kyoto sont le CO ₂ , le CH ₄ , le N ₂ O, le SF ₆ , les PFC et les HFC
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
PRG	Potentiel de réchauffement global ; capacité du gaz à retenir la chaleur dans l'atmosphère, en prenant comme référence le CO ₂
t	Tonne

1 Introduction

La MRC Côte-de-Gaspé bénéficie d'une excellente réputation en ce qui concerne la qualité de son milieu de vie et désire maintenir ce niveau afin de permettre aux générations futures d'en profiter également. Dans cette optique, la MRC Côte-de-Gaspé désire continuer de faire sa part dans la lutte aux changements climatiques.

La MRC Côte-de-Gaspé est devenue un « Partenaires dans la protection du climat (PPC) » auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Cette collaboration avec la FCM a permis à la MRC Côte-de-Gaspé de réaliser l'inventaire de ses émissions de GES. Dans le cadre du programme, la MRC doit maintenant établir une cible de réduction de ses émissions de GES et élaborer un plan d'action. La MRC a choisi de mandater l'équipe d'Environnement afin de préparer ce plan d'action.

Le plan d'action visant la réduction d'émission de GES a été réalisé à partir de l'inventaire 2018 de la MRC, qui constitue également l'année de référence à partir de laquelle les réductions sont calculées. Les actions seront mises en œuvre pour la période 2020-2030.

2 Description du territoire

D'une superficie totale de 4 088 km², la MRC Côte-de-Gaspé est située à l'extrémité nord-est de la péninsule gaspésienne. Elle regroupe cinq municipalités, soit Gaspé, Grande-Vallée, Cloridorme, Petite-Vallée et Murdochville. Alors que les quatre premières sont établies sur la zone littorale de la MRC, Murdochville est la seule municipalité située à l'intérieur des terres.

En 2019, la population de la MRC s'élevait à 17 335 habitants, ce qui représente 4,2 habitants au kilomètre carré. Plus de 85% de ce nombre habite Gaspé, qui jouit des nombreux services de la ville tout en ayant les avantages d'un milieu rural.

Entre la mer et les montagnes, la MRC Côte-de-Gaspé abrite une variété d'industries, dont les industries forestière, minière et de la pêche. Également, la région attire chaque année de nombreux touristes qui viennent profiter des nombreuses activités de plein air et socioculturelles. Le parc national Forillon à Gaspé et le Festival en chanson de la Petite-Vallée n'en sont que des exemples.

Afin de pouvoir en faire profiter les générations futures, la MRC de la Côte-de-Gaspé s'efforce de développer de nouveaux projets dans une optique de développement durable. En effet, elle vient de faire l'acquisition de cinq nouvelles bornes de recharge rapide pour les voitures électriques, qui s'ajoutent au réseau déjà existant. De plus, la MRC est en voie de mettre sur pied un plan régional des milieux humides et hydriques en plus du plan d'action sur l'atténuation des changements climatiques. Finalement, deux municipalités de la MRC, dont Petite-Vallée et Grande-Vallée, amorcent une consultation afin de devenir des municipalités nourricières et développer l'alimentation locale.

3 Résumé de l'inventaire

Le total des émissions de GES découlant des activités corporatives de la MRC Côte-de-Gaspé s'élève à 1 357 tonnes de CO₂éq pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, tandis que le total pour la collectivité s'élève à 149 767 tonnes de CO₂éq pour la même période.

Les sources d'émission ayant produit le plus de GES en 2018 pour les secteurs corporatifs et de la collectivité sont la consommation de carburants fossiles dans les véhicules municipaux et pour le transport de la collectivité avec un total de 1 268 tCO₂éq et 101 583 tCO₂éq, respectivement. Le tableau ci-dessous présente de détail des émissions par catégorie.

Tableau 1: Résumé de l'inventaire GES 2018 de la MRC Côte-de-Gaspé

Éléments	Émissions de GES (tCO ₂ éq)
Corporatif	
Bâtiments municipaux	83
Éclairage public	3
Réfrigérants	3
Véhicules	1 268
Total - Corporatif	1 357
Collectivité	
Résidentiel	8 012
Commercial et institutionnel	5 291
Industriel	24 037
Agriculture	1 900
Eaux usées	685
Transport	101 583
Enfouissement	8 258
Total – Collectivité	149 767

4 Objectif de réduction

La MRC Côte-de-Gaspé s'est donné comme objectif de réduire ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à ses émissions de 2018, qui constitue l'année de référence. Pour arriver à atteindre cet objectif, la MRC s'est dotée d'une panoplie d'actions spécialement au niveau du transport et de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Ces actions seront détaillées dans les sections suivantes. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des réductions d'émissions de GES attendues d'ici 2030 pour le secteur corporatif, de la collectivité et le total pour la MRC Côte-de-Gaspé.

Tableau 2: Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre du plan d'action

Secteur	Émissions en 2018 (tCO ₂ éq)	Réductions visées (tCO ₂ éq)	Pourcentage de réduction
Corporatif	1 357	167	12%
Collectivité	149 767	8 917	6%
Total	149 770	9 084	6%

*Le total inclut seulement les émissions de la collectivité et les émissions reliées aux réfrigérants du volet corporatif puisque les autres émissions corporatives sont incluses aux différentes catégories du secteur collectivité.

5 Actions de réduction

La section suivante présente les actions qui seront réalisées par la MRC Côte-de-Gaspé afin d'atteindre ses objectifs de réduction de ses émissions de GES. Chaque action a été résumée au moyen d'une fiche contenant les informations pertinentes, et les actions ont été regroupées par municipalité dans chacune des sous-sections. Les actions sont classées dans les secteurs « corporatif » ou « collectivité » et selon les différentes catégories d'émissions telles que définies dans l'inventaire des émissions de GES.

Le tableau 3 présente le sommaire des actions qui seront réalisées par la MRC et résume les réductions associées à chacune des actions.

Tableau 3: Sommaire des réductions d'émissions de GES par action

Actions		Catégorie	Réductions (tCO ₂ éq)	Pourcentage des réductions	
Secteur corporatif					
MRC	Action MRC1	Faire l'achat d'un véhicule électrique pour la MRC de la Côte-de-Gaspé	Équipements motorisés municipaux	4,9	0,36%
Gaspé	Action G1	Remplacement du réfrigérant utilisé pour la réfrigération de l'aréna de Rivière-au-Renard	Bâtiments municipaux et autres installations	0,1	0,00%
Gaspé	Action G2	Installation d'un système de contrôle à distance pour l'éclairage des parcs	Bâtiments municipaux et autres installations	1,7	0,12%
Gaspé	Action G3	Électrifier les équipements mobiles municipaux	Équipements motorisés municipaux	75,8	5,58%
Gaspé	Action G4	Instaurer un programme de formation sur l'écoconduite et sur la marche au ralenti pour les employés de la Ville de Gaspé	Équipements motorisés municipaux	39,2	2,89%
Gaspé	Action G5	Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL	Éclairage public	0,2	0,02%
Gaspé	Action G6	Changement du système de traitement UV de l'usine d'épuration d'eau	Éclairage public	0,6	0,04%
Gaspé	Action G7	Amélioration du traitement du lixiviat au LET	Éclairage public	0,4	0,03%
Murdochville	Action M1	Réduire la fréquence des collectes de déchets et la fréquence des interventions des camions de la ville	Équipements motorisés municipaux	11,8	0,87%
Murdochville	Action M2	Remplacer des véhicules municipaux à la fin de leur vie utile par des véhicules moins polluants ou des véhicules électriques	Équipements motorisés municipaux	31,6	2,33%
Murdochville	Action M3	Remplacer les ampoules utilisées dans les lampadaires et dans les bureaux de la ville par des ampoules à DEL	Éclairage public	0,0	0,00%
Murdochville	Action M4	Remplacer du système de traitement de l'eau	Bâtiments municipaux	0,0	0,00%

			et autres installations		
Grande-Vallée	Action V1	Diminuer la consommation d'eau sur le territoire	Bâtiments municipaux et autres installations	0,0	0,00%
Grande-Vallée	Action V2	Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL	Éclairage public	0,0	0,00%
Cloridorme	Action C1	Optimiser la consommation énergétique du chalet des sports	Bâtiments municipaux et autres installations	0,0	0,00%
Cloridorme	Action C2	Remplacer les petits équipements d'entretien par des équipements électriques	Équipements motorisés municipaux	0,8	0,06%
Cloridorme	Action C3	Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL	Éclairage public	0,0	0,00%
Petite-Vallée	Action P1	Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL	Éclairage public	0,0	0,00%
Secteur de la collectivité					
MRC	Action MRC2	Installer des bornes de recharge pour les voitures électriques	Transport collectivité	6583,5	4,40%
MRC	Action MRC3	Mettre en place des campagnes de sensibilisation aux émissions de gaz à effet de serre pour la population	Autre	300,8	0,20%
MRC	Action MRC4	Mettre en place le mouvement collectif "Nourrir notre monde"	Autre	0,0	0,00%
MRC	Action MRC5	Remettre à neuf le chemin de fer gaspésien entre Gaspé et Matapédia	Transport collectivité	510,7	0,34%
MRC	Action MRC6	Remplacer deux autobus de transport collectif régional par des autobus électriques	Transport collectivité	129,4	0,09%
Gaspé	Action G8	Favoriser le télétravail des employés municipaux	Transport collectivité	0,5	0,00%
Gaspé	Action G9	Donner accès au compostage aux habitants des bâtiments de plus de 4 logements et aux écoles	Matières résiduelles	317,4	0,21%
Gaspé	Action G10	Développer trois pistes cyclables dans la Ville	Transport collectivité	5,4	0,00%
Gaspé	Action G11	Acheter deux véhicules électriques pour le partage communautaire	Transport collectivité	13,0	0,01%

Murdochville	Action M5	Instaurer un système de collecte et de gestion des matières organiques résiduelles	Matières résiduelles	168,3	0,11%
Murdochville	Action M6	Campagne de sensibilisation sur la consommation de l'eau potable	Bâtiments municipaux et autres installations	0,0	0,00%
Murdochville	Action M7	Créer et maintenir un jardin communautaire pour favoriser la consommation locale	Autre	0,0	0,00%
Grande-Vallée	Action V3	Agrandir le quai commercial afin de transporter les marchandises par navire	Transport collectivité	267,0	0,18%
Grande-Vallée	Action V4	Mettre en service un centre de compostage pour la matière organique	Matières résiduelles	298,7	0,20%
Cloridorme	Action C4	Installer des composteurs domestiques pour les citoyens	Matières résiduelles	201,4	0,13%
Cloridorme	Action C5	Faire la promotion du covoiturage	Transport de la collectivité	3,8	0,00%
Petite-Vallée	Action P2	Améliorer le service de navettes pour le festival en Chansons de Petite-Vallée	Transport collectivité	3,8	0,00%
Petite-Vallée	Action P3	Faire la promotion du transport collectif et du télétravail	Transport collectivité	15,4	0,01%
Petite-Vallée	Action P4	Obtenir la certification Zéro Déchets pour le festival en Chansons de Petite-Vallée	Matières résiduelles	4,5	0,00%
Petite-Vallée	Action P5	Installer des composteurs domestiques pour les citoyens	Matières résiduelles	51,3	0,03%
Petite-Vallée	Action P6	Installer des bornes de recharge pour les voitures électriques	Transport collectivité	41,8	0,03%
Petite-Vallée	Action P7	Campagne de sensibilisation sur la consommation de l'eau potable	Bâtiments municipaux et autres installations	0,0	0,00%

5.1 Actions visant la MRC

Majoritairement axées vers les transports de la collectivité, les six actions de la MRC visent la réduction des émissions par la réduction de la consommation de combustibles fossiles et par la sensibilisation des citoyens. Chacune de ces actions est détaillée ci-dessous.

Action MRC1 : Faire l'achat d'un véhicule électrique pour la MRC de la Côte-de-Gaspé

Cette action consiste à remplacer les véhicules municipaux à la fin de leur vie utile par des véhicules électriques. Les réductions d'émissions de GES proviennent de l'évitement de la consommation de combustibles fossiles.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Équipements motorisés municipaux



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

4,9 tCO₂éq

Action MRC2 : Installer des bornes de recharge pour les voitures électriques

Les réductions engendrées par cette action ont été calculées en fonction de la cible de conversion des véhicules fonctionnant à l'essence vers des véhicules électriques suite à la mise en place des mesures incitatives suivantes :

- Installation de bornes de recharge sur le territoire
- Développement de subventions pour l'achat de bornes pour les citoyens



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

6 583,5 tCO₂éq

Action MRC3 : Mettre en place des campagnes de sensibilisation aux émissions de gaz à effet de serre pour la population

Cette action quantifie l'impact des actions de sensibilisation faite par la MRC. Les actions seront déterminées par la MRC lors de la mise en œuvre du projet.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Autre



Objectif

Diminution des émissions par la sensibilisation



Réductions d'émissions de GES annuelles

300,8 tCO₂éq

Action MRC4 : Mettre en place le mouvement collectif "Nourrir notre monde"

Cette action consiste à sensibiliser la population à consommer localement et à vivre de manière plus autosuffisante. Des activités en lien avec la chasse, la pêche et le jardinage seront proposées. Plusieurs autres projets seront réalisés dans le cadre du mouvement collectif. Cette action va contribuer à réduire les émissions de GES issus du transport de biens de provenance internationale. Les bénéfices environnementaux issus de cette action ne sont pas quantifiables, mais pourraient être observés suite à la mise à jour de l'inventaire.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Autre



Objectif

Diminution des émissions par la sensibilisation



Réductions d'émissions de GES annuelles

N/A tCO₂éq

Action MRC5 : Remettre à neuf le chemin de fer gaspésien entre Gaspé et Matapédia

Cette action consiste à remettre à neuf le chemin de fer gaspésien pour permettre le transport de marchandises et le transport collectif de passagers entre Matapédia et Gaspé.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

510,7 tCO₂éq

Action MRC6 : Remplacer deux autobus de transport collectif régional par des autobus électriques

Les réductions proviennent de la conversion de deux autobus du transport collectif utilisant des combustibles fossiles vers des autobus fonctionnant à l'électricité.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

129,4 tCO₂éq

5.2 Actions visant la ville de Gaspé

Étant la plus grande municipalité de la MRC, Gaspé génère une grande proportion des émissions de celle-ci. La ville propose donc onze actions afin de réduire ses émissions de GES. Au niveau corporatif, les réductions d'émissions sont principalement attribuables aux équipements motorisés, alors qu'au niveau de la collectivité, la majorité des impacts positifs est reliée à une augmentation de l'accès au compostage. Chacune des actions est détaillée ci-dessous.

Action G1 : Remplacer le réfrigérant utilisé pour la réfrigération de l'aréna de Rivière-au-Renard

Cette action consiste à remplacer le mode de refroidissement de l'aréna de Rivière-au-Renard, ce qui permettra de réduire la consommation d'eau potable du bâtiment. La diminution de la consommation d'eau potable permettra de réduire la consommation d'électricité de l'usine de traitement de l'eau, ce qui réduira les émissions de GES de la Ville.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation d'énergie



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,06 tCO₂éq

Action G2 : Installer un système de contrôle à distance pour l'éclairage des parcs

Cette action consiste à installer un système de contrôle à distance pour l'éclairage des parcs.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

2,0 tCO₂éq

Action G3 : Électrifier les équipements mobiles municipaux

Cette action consiste à remplacer les véhicules municipaux à la fin de leur vie utile par des véhicules électriques. Les réductions d'émissions de GES proviennent de l'évitement de la consommation de combustibles fossiles.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Équipements motorisés municipaux



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

75,8 tCO₂éq

Action G4 : Instaurer un programme de formation sur l'écoconduite et sur la marche au ralenti pour les employés de la Ville de Gaspé

Cette action consiste à instaurer un programme de formation sur l'écoconduite et sur la marche au ralenti. Ces formations seraient fournies aux employés de la Ville de Gaspé pour les informer sur les pratiques de conduite permettant de réduire la consommation de carburant.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Équipements motorisés municipaux



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

39,2 tCO₂éq

Action G5 : Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL

La Ville de Gaspé remplacera l'éclairage public au sodium sur son territoire par de l'éclairage au DE afin de réduire la consommation d'électricité nécessaire pour l'éclairage public. Cette action permet aussi de réduire la fréquence de remplacement des luminaires, car les DEL sont remplacés 5 fois moins souvent que les luminaires au sodium. Les émissions issues du remplacement des luminaires ne sont pas incluses dans le périmètre de l'inventaire, mais pourraient atteindre au total 1,65 tCO₂éq annuellement.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Éclairage public



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,24 tCO₂éq

Action G6 : Changer le système de traitement UV de l'usine d'épuration d'eau

Cette action consiste à remplacer le système de traitement UV de l'usine d'épuration d'eau de la Ville de Gaspé. Ceci permet de réduire la consommation énergétique du système, ce qui entraîne une réduction des émissions issues de la production d'électricité.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Éclairage public



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,57 tCO₂éq

Action G7 : Améliorer le traitement du lixiviat au LET

Cette action consiste à améliorer le traitement du lixiviat au LET de la Ville de Gaspé. Ceci permet de réduire la consommation énergétique du système, ce qui entraîne une réduction des émissions issues de la production d'électricité.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,45 tCO₂éq

Action G8 : Favoriser le télétravail des employés municipaux

Cette action consiste à inciter les employés municipaux à faire du télétravail lorsque possible. Cette action permet de diminuer la quantité de combustible fossile consommée pour le transport de la collectivité.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,49 tCO₂éq

Action G9 : Donner accès au compostage aux habitants des bâtiments de plus de 4 logements et aux écoles

Pour cette action, les émissions sont issues du détournement des matières organiques qui auraient autrement été envoyées à l'enfouissement vers le compostage.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Matières résiduelles



Objectif

Diminution des émissions de méthane issues de la décomposition



Réductions d'émissions de GES annuelles

317,4 tCO₂éq

Action G10 : Développer trois pistes cyclables dans la Ville

Les pistes cyclables permettent aux citoyens de se déplacer plus facilement à la marche ou à vélo. Ce projet va encourager les citoyens à favoriser les moyens de transport alternatifs par rapport au transport par automobile.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES
annuelles

5,5 tCO₂éq

Action G11 : Acheter deux véhicules électriques pour le partage communautaire

Le partage communautaire de véhicule permet de bénéficier de la liberté d'avoir une automobile sans avoir la responsabilité d'achat et d'entretien de celle-ci. L'électrification des véhicules de partage communautaire permet de réduire les émissions issues de la combustion de carburant fossile de ces véhicules.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES
annuelles

13,0 tCO₂éq

Avec l'ensemble de ces actions, la ville de Gaspé sera en mesure de réduire ses émissions de 14% au corporatif et de 0,3% au niveau de la collectivité. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des réductions d'émissions de GES attendues d'ici 2030 pour les deux secteurs ainsi que le total pour la ville de Gaspé.

Tableau 4 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions dans la ville de Gaspé

Secteur	Émissions en 2018 (tCO ₂ éq)	Réductions visées (tCO ₂ éq)	Pourcentage de réduction
Corporatif	845	118	14%
Collectivité	128 241	336	0,3%
Total	129 086	454	0,4%

5.3 Actions visant Murdochville

Tout comme pour la ville de Gaspé, Murdochville compte réduire ses émissions de GES principalement au niveau des équipements motorisés municipaux ainsi qu'en instaurant un système de gestion des matières organiques. Les actions sélectionnées par la ville sont détaillées dans les fiches ci-dessous.

Action M1 : Réduire la fréquence des collectes de déchets et la fréquence des interventions des camions de la ville

Dans cette action, les émissions quantifient les réductions obtenues en réduisant la fréquence des collectes de déchets et la fréquence des interventions des camions de la ville.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Équipements motorisés municipaux



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

11,8 tCO₂éq

Action M2 : Remplacer des véhicules municipaux à la fin de leur vie utile par des véhicules moins polluants ou des véhicules électriques

Cette action consiste à remplacer les véhicules municipaux à la fin de leur vie utile par des véhicules électriques ou par des véhicules moins polluants.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Équipements motorisés municipaux



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

31,6 tCO₂éq

Action M3 : Remplacer les ampoules utilisées dans les lampadaires et dans les bureaux de la ville par des ampoules à DEL

Cette action consiste à remplacer les ampoules utilisées dans les lampadaires et les bureaux de la ville par des ampoules à diode électroluminescente (DEL).



Secteur

Corporatif



Catégorie

Éclairage public



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,01 tCO₂éq

Action M4 : Remplacer le système de traitement de l'eau

Cette action consiste à remplacer le système de traitement des eaux usées actuel, qui est un système à étangs aérés, par un système de réacteur biologique à garnissage en suspension avec UV. Les bénéfices environnementaux issues de cette action ne sont pas quantifiables, mais pourraient être observés suite à la mise à jour de l'inventaire.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

N/A tCO₂éq

Action M5 : Instaurer un système de collecte et de gestion des matières organiques résiduelles

Pour cet objectif, les émissions seront issues du détournement des matières organiques des sites d'enfouissement vers un centre de compostage.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Matières résiduelles



Objectif

Diminution des émissions de méthane issues de la décomposition



Réductions d'émissions de GES annuelles

168,3 tCO₂éq

Action M6 : Effectuer une campagne de sensibilisation sur la consommation de l'eau potable

Cette action consiste à faire une campagne de sensibilisation sur la consommation de l'eau potable pour les habitants de Murdochville.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,01 tCO₂éq

Action M7 : Créer et maintenir un jardin communautaire pour favoriser la consommation locale

Cette action consiste à créer et maintenir un jardin communautaire pour favoriser la consommation locale. Bien que cette action réduira l'importation d'aliments provenant de l'extérieur de la région, les bénéfices sur les GES ne sont pas quantifiables. Cette action pourrait contribuer à la réduction du transport de nourriture sur le territoire.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Autre



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

N/A tCO₂éq

Avec l'ensemble de ces actions, Murdochville sera en mesure de réduire ses émissions de 32% au corporatif et de 3% au niveau de la collectivité. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des réductions d'émissions de GES attendues d'ici 2030 pour les deux secteurs ainsi que le total pour Murdochville.

Tableau 5 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Murdochville

Secteur	Émissions en 2018 (tCO ₂ éq)	Réductions visées (tCO ₂ éq)	Pourcentage de réduction
Corporatif	137	43	32%
Collectivité	5 475	168	3%
Total	5 611	212	4%

5.4 Actions visant Grande-Vallée

Dans la municipalité de Grande-Vallée, la quasi-totalité des réductions d'émissions GES provient des actions visant la collectivité, soit l'agrandissement du quai commercial et la mise en service d'un centre de compostage. L'ensemble des actions est présenté dans les fiches ci-dessous.

Action V1 : Diminuer la consommation d'eau sur le territoire

Pour cet objectif, deux actions seront mises en place :

- Réaliser une campagne de détection des fuites sur le réseau
- Installer des compteurs d'eau sur le territoire

Ces actions permettront de réduire la quantité d'énergie nécessaire au traitement de l'eau potable sur le territoire.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,01 tCO₂éq

Action V2 : Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL

La Ville de Grande-Vallée aimerait remplacer l'éclairage public sur son territoire, si le résultat est esthétique.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Éclairage public



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,05 tCO₂éq

Action V3 : Agrandir le quai commercial afin de transporter les marchandises par navire

Cette action consiste à faire le transport du bois d'oeuvre par navire au lieu de devoir le transporter par camion. Il est prévu que le quai permette aussi le transport de calcaire.

Toutefois, comme le transport de calcaire n'avait pas débuté en 2018, ce projet permettra d'éviter de futures émissions de GES, et non pas de réduire les émissions actuelles.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

267,0 tCO₂éq

Action V4 : Mettre en service un centre de compostage pour la matière organique

Pour cette action, les émissions seront issues du détournement des matières organiques des sites d'enfouissement vers un centre de compostage.

	Secteur	Collectivité
	Catégorie	Matières résiduelles
	Objectif	Diminution des émissions de méthane issues de la décomposition
	Réductions d'émissions de GES annuelles	298,7 tCO₂éq

Avec ces quatre actions, Grande-Vallée sera en mesure de réduire ses émissions de 0,02% au corporatif et de 6% au niveau de la collectivité. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des réductions d'émissions de GES attendues d'ici 2030 pour les deux secteurs ainsi que le total pour Grande-Vallée.

Tableau 6 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Grande-Vallée

Secteur	Émissions en 2018 (tCO ₂ éq)	Réductions visées (tCO ₂ éq)	Pourcentage de réduction
Corporatif	306	0,06	0,02%
Collectivité	9 118	566	6%
Total	9 424	566	6%

5.5 Actions visant Cloridorme

Tout comme Grande-Vallée, les réductions de la municipalité de Cloridorme sont majoritairement attribuables aux actions affectant la collectivité, en particulier par l'installation de composteurs domestiques pour les citoyens. L'ensemble des actions est présenté dans les fiches ci-dessous.

Action C1 : Optimiser la consommation énergétique du chalet des sports

La Ville de Cloridorme a optimisé la consommation énergétique de son palais des sports en 2019.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,03 tCO₂éq

Action C2 : Remplacer les petits équipements d'entretien par des équipements électriques

La Ville de Cloridorme remplacera ses petits équipements d'entretien par des équipements électriques.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Équipements motorisés municipaux



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,82 tCO₂éq

Action C3 : Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL

La Ville de Cloridorme remplacera l'éclairage public au sodium sur son territoire par de l'éclairage au DEL. Elle pourra ainsi réduire la consommation d'électricité nécessaire pour l'éclairage public.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Éclairage public



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,04 tCO₂éq

Action C4 : Installer des composteurs domestiques pour les citoyens

Pour cette action, les réductions d'émissions seront issues du détournement des matières organiques des sites d'enfouissement via le compostage domestique chez les citoyens.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Matières résiduelles



Objectif

Diminution des émissions de méthane issues de la décomposition



Réductions d'émissions de GES annuelles

201,4 tCO₂éq

Action C5 : Faire la promotion du covoiturage

La Ville de Cloridorme désire faire la promotion du covoiturage sur son territoire.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport de la collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

3,8 tCO₂éq

Avec l'ensemble de ces actions, Cloridorme sera en mesure de réduire ses émissions de 2% au corporatif et de 4% au niveau de la collectivité. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des réductions d'émissions de GES attendues d'ici 2030 pour les deux secteurs ainsi que le total pour Cloridorme.

Tableau 7 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Cloridorme

Secteur	Émissions en 2018 (tCO ₂ éq)	Réductions visées (tCO ₂ éq)	Pourcentage de réduction
Corporatif	58	1	2%
Collectivité	5 530	205	4%
Total	5 589	206	4%

5.6 Actions visant Petite-Vallée

Finalement, Petite-Vallée propose sept actions pour la réduction d'émissions GES, dont six qui visent la collectivité. Les réductions sont principalement dues à des actions visant les transports dans la collectivité ainsi que la gestion des matières résiduelles. Chacune des actions est décrite ci-dessous.

Action P1 : Remplacer l'éclairage public par de l'éclairage au DEL

La municipalité de Petite Vallée remplacera l'éclairage public au sodium sur son territoire par de l'éclairage au DEL. Elle pourra ainsi réduire la consommation d'électricité nécessaire pour l'éclairage public.



Secteur

Corporatif



Catégorie

Éclairage public



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,002 tCO₂éq

Action P2 : Améliorer le service de navettes pour le festival en Chansons de Petite-Vallée

Pour cette action, la municipalité prévoit bonifier le service de navettes pour se rendre au festival en Chansons. Des navettes supplémentaires seront ajoutées et des navettes existantes seront remplacées par des navettes électriques.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

3,8 tCO₂éq

Action P3 : Faire la promotion du transport collectif et du télétravail

Pour cette action, la municipalité prévoit diminuer le transport sur son territoire en faisant la promotion du télétravail et du transport en commun.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

15,4 tCO₂éq

Action P4 : Obtenir la certification Zéro Déchets pour le festival en Chansons de Petite-Vallée

Pour cette action, les réductions d'émission proviennent du détournement de la matière organique provenant du festival qui aurait été envoyée à l'enfouissement. On suppose que la matière organique aurait été compostée.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Matières résiduelles



Objectif

Diminution des émissions de méthane issues de la décomposition



Réductions d'émissions de GES annuelles

4,5 tCO₂éq

Action P5 : Installer des composteurs domestiques pour les citoyens

Pour cette action, les réductions d'émissions seront issues du détournement des matières organiques des sites d'enfouissement via le compostage domestique chez les citoyens.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Matières résiduelles



Objectif

Diminution des émissions de méthane issues de la décomposition



Réductions d'émissions de GES annuelles

51,3 tCO₂éq

Action P6 : Installer des bornes de recharge pour les voitures électriques

Les réductions engendrées par cette action ont été calculées en fonction de la cible de conversion des véhicules fonctionnant à l'essence vers des véhicules électriques suite à l'installation de deux bornes de recharge. En plus de la borne installée à l'hôtel de ville par la MRC, Petite-Vallée prévoit installer deux bornes sur son territoire pour inciter ses habitants à utiliser le transport électrique.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Transport collectivité



Objectif

Diminution de la consommation de combustibles fossiles



Réductions d'émissions de GES annuelles

41,8 tCO₂éq

Action P7 : Effectuer une campagne de sensibilisation sur la consommation de l'eau potable

Cette action consiste à faire une campagne de sensibilisation sur la consommation de l'eau potable pour les habitants de Petite-Vallée.



Secteur

Collectivité



Catégorie

Bâtiments municipaux et autres installations



Objectif

Diminution de la consommation d'électricité



Réductions d'émissions de GES annuelles

0,002 tCO₂éq

Avec l'ensemble de ces actions, Petite-Vallée sera en mesure de réduire ses émissions de 0,02% au corporatif et de 8% au niveau de la collectivité. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des réductions d'émissions de GES attendues d'ici 2030 pour les deux secteurs ainsi que le total pour Petite-Vallée.

Tableau 8 : Sommaire des réductions d'émissions de GES prévues par la mise en œuvre des actions de Petite-Vallée

Secteur	Émissions en 2018 (tCO ₂ éq)	Réductions visées (tCO ₂ éq)	Pourcentage de réduction
Corporatif	11	0,002	0,02%
Collectivité	1 403	117	8%
Total	1 414	117	8%

6 Mise en œuvre et suivi du plan d'action

La mise en œuvre du plan d'action sera réalisée au niveau des actions. Pour chacune d'elle, les municipalités pourront déterminer le niveau de priorisation a été déterminé en fonction des éléments suivants :

- 🌳 Potentiel de réduction des émissions de GES
- 🌳 Investissement financier de la Ville
- 🌳 Ressources humaines
- 🌳 Échéancier de réalisation
- 🌳 Capacité de mise en œuvre

Lors de la mise à jour de l'inventaire, le suivi des réductions d'émissions de GES pourra être réalisé

7 Conclusion

Le plan d'action a permis à chacune des municipalités de la MRC Côte-de-Gaspé de se fixer des objectifs réalistes afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2018. Chacune des municipalités possède maintenant plusieurs actions concrètes et quantifiées afin de réduire ses émissions. Celles-ci seront mises en œuvre selon les critères de priorisation établis.

Bibliographie

- CSA. (2006). ISO 14064-1:2006 - Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. Première édition.
- GHG Protocol. (2003). *GHG Protocol guidance on uncertainty assessment in GHG inventories and calculating statistical parameter uncertainty*. Récupéré sur GHG Protocol: <http://www.ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/ghg-uncertainty.pdf>
- GIEC. (2006). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre*. Récupéré sur Intergovernmental Panel on Climate Change: <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html>
- GIEC. (2013). *Changements climatiques 2013 - Les éléments scientifiques - Résumé à l'intention des décideurs*. Récupéré sur Intergovernmental Panel on Climate Change: https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf
- MDDEFP. (2012). *Guide d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'un organisme municipal*. Récupéré sur Programme Climat municipalités - Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites/guide-inventaire-GES.pdf>
- MRC Côte-de-Gaspé, *Accueil* : <https://www.cotedegaspe.ca/>
- Ressources naturelles Canada. (2017). *Tableau 1 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES par source d'énergie, Québec*. Récupéré sur Base de données complète sur la consommation d'énergie: http://oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm
- WRI. (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories - An Accounting and Reporting Standard for Cities*. Récupéré sur World Resources Institute - Greenhouse Gas Protocol: <http://www.ghgprotocol.org/greenhouse-gas-protocol-accounting-reporting-standard-cities>